

# Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

## Editorial

Pour ce dernier numéro avant la pause estivale, j'avais envie de prendre un peu d'avance sur le calendrier et de commencer à traiter de l'initiative de l'UDC « Pour une Suisse neutre (Initiative sur la neutralité) », sur laquelle nous voterons en septembre.

Nous n'avons jamais fait mystère dans *Le Pamphlet* de notre attachement à la neutralité armée de la Suisse. Approuvée au congrès de Vienne et inscrite dans le traité de Paris en 1815, la neutralité de la Suisse a fait de notre pays le tampon entre les différentes puissances européennes, qui voyaient à l'époque dans ce statut une bonne solution pour stabiliser la région.

Nous n'allons pas nous étendre sur les hauts et les bas qu'a connus la neutralité au travers du XX<sup>e</sup> siècle. Il a été beaucoup reproché à la Suisse son opportunisme durant la Seconde Guerre mondiale. Il n'empêche que la neutralité de notre pays a permis à ce dernier de prendre de l'importance sur la scène diplomatique, en accueillant de nombreuses organisations internationales et en œuvrant à la paix grâce à ses bons offices.

Or, si nous votons cette année sur l'inscription de la neutralité armée dans la Constitution, c'est bien parce que ce principe est en danger. Les récentes divagations du Conseil fédéral et en particulier du sieur Cassis à pro-

pos du conflit ukrainien ont mis en évidence la nécessité d'un recadrage. La neutralité, n'en déplaise à ceux qui voudraient voir notre pays faire le pitre sur la scène internationale, n'est pas un principe qui devrait s'adapter à la mode ou aux intérêts particuliers. Toujours anxieux de paraître le bon élève vis-à-vis de la communauté internationale, le Conseil fédéral s'est fourvoyé en reprenant à son compte les sanctions contre la Russie. La Suisse s'est fait là un puissant ennemi et a perdu une bonne occasion de participer à la réconciliation de deux peuples frères. Car s'il est vrai que, par rapport à nos puissants voisins, nous faisons figure de nain dans de nombreux domaines, notre neutralité nous a permis en certaines occasions d'apporter un cadre propice à la négociation et à la diplomatie, une table à laquelle asseoir les belligérants. C'est un noble rôle et probablement le meilleur auquel nous puissions aspirer.

Voyons donc un peu dans le détail ce que propose l'initiative<sup>1</sup> :

1. *La Suisse est neutre. Sa neutralité est perpétuelle et armée.*
2. *La Suisse n'adhère à aucune alliance militaire ou défensive. Est réservée la coopération avec une telle alliance en cas d'attaque militaire directe contre la Suisse ou*

*en cas d'actes préparatoires à une telle attaque.*

3. *La Suisse ne participe pas aux conflits militaires entre Etats tiers et elle ne prend pas non plus de mesures coercitives non militaires contre un Etat belligérant. Sont réservées ses obligations envers l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les mesures visant à éviter le contournement des mesures coercitives non militaires prises par d'autres Etats.*
4. *La Suisse fait usage de sa neutralité perpétuelle pour prévenir et résoudre les conflits, et elle met à disposition ses services en qualité de médiatrice.*

De mon point de vue, le texte est clair et sans ambiguïté. Les principes exposés sont raisonnables et ne nécessitent pas de grandes dépenses pour être mis en application. L'inscription du principe de neutralité dans la Constitution devrait garantir son inviolabilité et rappeler aux dirigeants actuels et futurs que cet élément clé de notre identité et de nos relations internationales n'est simplement pas négociable. Un résultat clairement favorable le 27 septembre donnerait à nos élites des armes pour défendre notre singularité face aux donneurs de leçons.

Un seul bémol : il aurait été opportun d'utiliser un vote favorable pour sortir de ce gouffre à fric inutile qu'est l'ONU, mais on ne peut pas trop en

demander. En ce qui me concerne, ce sera un OUI convaincu à l'initiative.

*Michel Paschoud*

<sup>1</sup> <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2022/2694/fr>.

## Ne dites pas...

Ne dites pas : « Elle confronte un voyeur qui filmait des baigneuses en bikini. »<sup>1</sup> Dites : « Elle confond un voyeur qui filmait des baigneuses en bikini. » Ou peut-être faudrait-il dire : « Elle affronte un voyeur qui filmait des baigneuses en bikini. »

En tout état de cause, un individu s'est subrepticement servi de son téléphone mobile pour prendre des photos de femmes en tenue légère et a été confondu par une journaliste de *20 minutes* – ce qui explique que l'exploit ait été porté à la connaissance du public –, qui « profitait du

soleil » un samedi de mai dans un parc public zuricois où il est possible de se baigner. N'écoulant que son instinct, l'héroïne s'est courageusement confrontée à l'indélicat personnage, de sorte que l'affrontement a tourné à la confusion de ce dernier, qui « s'est mis à trembler, s'est immédiatement excusé et a admis qu'il n'aurait pas dû agir ainsi ».

Nous vivons une époque paradoxale.

D'un côté, des femmes, y compris des gamines à peine pubères, revendiquent le droit de se promener en

public les fesses ou le nombril à l'air et les seins à peine dissimulés ; de l'autre, elles exigent un respect de leur pudeur qui confine à la pudibonderie.

Si regrettable que ce soit, il n'est pas étonnant que certains esprits masculins frustes y perdent le latin qu'ils n'ont pas appris.

*Le pinailleur*

<sup>1</sup> <https://www.20min.ch/fr/story/zurich-elle-confronte-un-voyeur-qui-filmait-des-baigneuses-en-bikini-103571518>.

## Celui dont on ne doit plus prononcer le nom

En ces circonstances terribles, nous estimons qu'il est de notre devoir moral de profiter de la présente chronique pour proclamer au monde entier, et avec beaucoup d'émotion, notre indignation à l'égard de Patrick Bruel. Nous voulons affirmer ici, avec une détermination sans faille, que nous condamnons avec la plus extrême fermeté ses agissements inqualifiables et qu'il ne peut pas y avoir de présomption d'innocence pour des actes aussi manifestement condamnables.

Nous prenons l'engagement solennel, devant le monde entier et plus largement devant nos *follos verts* sur les réseaux sociaux, de ne plus jamais écouter aucune chanson de Patrick Bruel (si tant est que cela nous soit ja-

mais arrivé), de ne plus jamais acheter aucun de ses disques (ça, nous sommes certain de ne l'avoir jamais fait), de ne jamais scotcher aucun poster de lui sur un mur (*idem*) et de ne plus jamais assister à aucun de ses concerts (nous nierons l'avoir fait, une fois, il y a vingt-cinq ans, sur invitation, d'autant que cela ne nous a guère laissé de souvenir).

Nous nous engageons aussi à ne plus jamais prononcer son nom, à cracher par terre si nous voyons une photo de lui, et à changer de trottoir si nous le croisons (en lui adressant un doigt d'honneur). Nous nous engageons à dénoncer anonymement aux autorités toutes les personnes qui, au cours des cinquante dernières années, ont siffloté l'une ou l'autre de

ses chansons, ou qui ont donné l'impression d'aimer sa musique (et bien sûr toutes les femmes qui ont prétendu être amoureuses de lui).

Chaque jour, nous consacrerons deux minutes à exprimer publiquement notre haine à l'égard de Patrick Bruel. Nous prierons à haute voix, en présence de journalistes, pour qu'il soit maltraité dans sa cellule (s'il y retourne), pour qu'il soit torturé, ébouillanté, écartelé, étripé, énucléé, déporté et privé de dessert.

Et bien entendu nous cesserons toute collaboration avec la présente publication si celle-ci refuse de prendre ses distances avec ce sinistre personnage – ou plus précisément si elle refuse de l'annoncer publiquement.

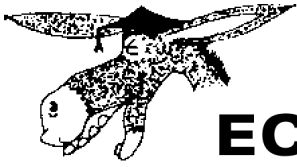
*D'ici quelques mois, l'éphémère et permanente vindicte médiatico-populaire se tournera vers un autre artiste, dont on feindra de découvrir*

*que la célébrité l'a éloigné de la bien-séance. Nous pourrions alors continuer à ne pas écouter les chansons de Patrick Bruel, mais cette fois de notre*

*propre chef et en nous fichant de ce que les gens disent.*

Pollux

## Ecole apaisée



# ECOLE

Le 1<sup>er</sup> juin, **20 minutes** publiait un article intitulé *Le canton renforce son dispositif face aux élèves « compliqués »*<sup>1</sup>. Ce texte rempli de termes lénifiants destinés à amortir la réalité peut se résumer en quelques mots : l'école inclusive est un échec et il convient de prendre des mesures pour régler la question des élèves perturbateurs.

Que voilà une bonne nouvelle, penseront les naïfs, les écoliers vont retrouver des conditions d'apprentissage favorables.

Eh bien ! pas du tout.

Certes, « le canton a présenté lundi un plan d'action pour mieux encadrer les comportements jugés "violents" » – pourquoi « jugés » ? Le sont-ils ou ne le sont-ils pas ? –, mais les solutions proposées laissent rêveur.

On va développer des « espaces ressources », où des professionnels pourront prendre en charge les élèves « compliqués » – pourquoi

« compliqués » et pas « mal élevés » ou « insupportables » ?

On va aussi mieux soutenir le corps enseignant par « des conférences en ligne, des outils pratiques et des documents de référence ». On va donc alourdir encore la tâche déjà très pesante des maîtres vaudois.

Enfin, « des mesures seront proposées aux écoles dès la rentrée 2026 afin de favoriser une entrée dans la scolarité de manière plus apaisée » – pourquoi pas carrément apaisée ? –, déclare le chef du Département de l'enseignement et de la formation, Frédéric Borloz, qui semble être un de ces hommes de droite tels que les aime la gauche.

Tout cela, évidemment, aura un coût. Mais qu'importe, du moment qu'on peut éviter de regarder la réalité en face, de voir que ce qui manque dans nos écoles et, hélas, dans trop de familles, c'est l'autorité et la discipline.

L'autorité n'est pas synonyme de tyrannie. La discipline n'est pas synonyme de servilité. Mais les enfants doivent apprendre que les adultes commandent et que l'obéissance n'a rien de honteux ; qu'on ne peut pas apprendre et progresser à l'école si

règne le désordre, si « certains élèves refusent de travailler, insultent ou mordent, tapent d'autres élèves, voire même les adultes ».

Un maître exigeant peut être apprécié et respecté par ses élèves. Des élèves disciplinés peuvent apprendre à exercer leur esprit critique, à condition d'avoir appris à lire, à écrire, à compter, puis à réfléchir.

Mais quel enfant apprendra à lire, à écrire, à compter et à réfléchir si les classes continuent à abriter des « élèves compliqués » uniquement pris en charge provisoirement par des « professionnels » mal définis dans des « espaces de ressources »<sup>3</sup> exclusivement destinés à « calmer et faire descendre la pression » des fauteurs de troubles ?

Les inquiets qui ont déploré, après les dernières élections au Conseil d'Etat vaudois, la mise en place d'un Gouvernement majoritairement de droite peuvent se rassurer : en ce qui concerne l'école, en tout cas, la gauche est toujours au pouvoir.

Mariette Paschoud

<sup>1</sup> <https://www.20min.ch/fr/story/vaud-le-canton-renforce-son-dispositif-face-aux-eleves-compliques-103575388>.

## Cruelles mathématiques

Chaque année en mai-juin ont lieu les épreuves cantonales de référence (ECR), qui permettent, en Suisse romande, de comparer les écoliers, les classes et les établissements scolaires des cantons. Parmi les branches évaluées, on trouve, bien sûr, les mathématiques.

Or, cette année, tenez-vous bien, l'épreuve de mathématiques des élèves de huitième primaire (11-12 ans) vaudois comportait du calcul oral chronométré<sup>1</sup>. Certains parents ont poussé les hauts cris, car « les élèves disposaient de seulement 3 secondes pour noter chaque résultat, ce qui a provoqué des pleurs chez certains », et, en plus, « ce format pénalise les élèves malentendants ».

D'esprit plutôt lent, je garde un assez mauvais souvenir des exercices de calcul oral que nous infligeaient nos maîtres d'arithmétique, car il m'arrivait de perdre le fil et d'en être énervée. Mais je dois reconnaître que cet entraînement m'a été très bénéfique et me rend service aujourd'hui encore.

Il est évident que si les écoliers vaudois de 8P ont été confrontés à l'épreuve de calcul oral sans aucun entraînement, il y a lieu de se mettre à pleurer. Toutefois, la chose me paraît très improbable, car, dans ce genre de « compétition », ni les établissements ni les enseignants n'ont avantage à ce que leurs élèves se trouvent en queue de peloton. Il y va de leur réputation.

Il est évident aussi que si des élèves sourds ont été livrés sans défense à une épreuve de calcul oral inédite, il faut prendre les armes et monter au Château. Toutefois, la chose me paraît très improbable aussi dans une école vaudoise avide d'inclusivité.

Le plus vraisemblable est que quelques parents d'élèves ont alerté **24 heures** parce que leurs petits chéris avaient obtenu de mauvaises notes en mathématiques.

Procès d'intention ? J'assume.

*M.P.*

<sup>1</sup> **24 heures** <https://www.24heures.ch/vaud-le-calcul-mental-dans-les-ecr-inquiete-des-parents-558710920861>.

## Encore les flottilles

Il y a des jours où je me demande si le militantisme n'est pas une affaire de gamins égocentriques plus ou moins attardés.

Je me pose la question, en tout cas, à propos des différentes flottilles pour Gaza, qui toutes se font bloquer par la marine israélienne dans les eaux internationales, selon un scénario désormais rodé, avec arrestations d'activistes et expulsion de ces derniers vers leurs pays d'origine, arrivées triomphales des « héros » – souriants et en bonne santé – dans les aéroports, indignations politiques et médiatiques devant le récit des « traitements dégradants » contés par les militants libérés des geôles d'Israël.

Il est vrai que la vidéo provocatrice publiée récemment par le ministre de la sécurité nationale israélien, montrant, après leur arrestation, les derniers « sauveteurs » de Gaza le derrière en l'air, dans une position de prosternation tout sauf héroïque, avait de quoi faire perdre le sommeil aux chefs d'Etats ou de gouvernements, aux journalistes et aux organisations humanitaires occidentaux.

Mais qui peut croire encore que les flottilles pour Gaza sont réellement destinées à apporter une aide humanitaire – dérisoire – aux Gazaouis en détresse, alors que tout le monde sait qu'elles n'atteindront en aucun cas

leur destination, que leurs passagers vont au-devant d'ennuis prévisibles – rien de bien grave, probablement,

### *Le Pamphlet*

*Case postale 998,*

*1001 Lausanne*

[courrier@pamphlet.ch](mailto:courrier@pamphlet.ch)

*Directeur de publication :*

*Michel Paschoud*

*ISSN 1013-5057*



sinon ils ne prendraient pas, pour certains, le risque de récidiver –, que leur chargement sera perdu et que l'opération est chaque fois un gaspillage de temps et d'argent ?

En vérité, les opérations menées par les « flottilleurs » ont pour principal objet de créer beaucoup de bruit autour de leur vertu humanitaire à nulle autre pareille, même si leur action

ne sauve pas une seule vie à Gaza. Ça fait tellement de bien de se sentir meilleur que les autres dans un grand élan de publicité !

On chercherait vainement une once de réflexion, un tout petit atome de bon sens chez ces héros de pacotille.

Si au moins ils assumaient de bon gré leur coûteuse responsabilité ! Mais

non ! Les rapatriés suisses trouveraient normal que les contribuables helvétiques prennent en charge les frais engendrés par leurs stupides équipées. Ils pleurnichent, parce qu'il n'en sera rien.

Des gamins égocentriques, vous dis-je !

*M.P.*

## Bricoles

### Cachez cet homme noir que je ne saurais voir !

Dans le quartier de la Cité, à Lausanne, une enseigne montrant une tête de Maure est devenue la cible du wokisme local : voisins dénonciateurs et collectifs de pseudo-historiens, relayés comme il se doit par une presse complaisante, exigeaient la disparition de cet objet d'art non conforme à l'idéologie officielle.

Le propriétaire, qui n'est autre que l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA), a d'abord tenté de maintenir l'enseigne en la « contextualisant » par un travail d'explication historique. Mais comme les nervis de la pureté raciale ne se calmaient pas, il a récemment cédé et fait démonter l'objet de la discorde. Les administrations ne rechignent pas à quelques compromissions avec les mouvements extrémistes lorsque ceux-ci agissent en auxiliaires du pouvoir.

Verrons-nous bientôt, dans les rues de la capitale, de grandes affiches sombres, écrites en lettres gothiques, interdisant la représentation publique de personnes racisées ?

*Px*

### TAG sur la brèche

On ne saurait reprocher au directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de s'appeler Tedros Adhanom Ghebreyesus. Il n'y peut rien, le pauvre. Mais il faut reconnaître que c'est un nom bien difficile à mémoriser. J'ai donc décidé de recourir au diminutif TAG, pour désigner cet Ethiopien installé dans le fromage onusien depuis neuf ans.

Or donc, l'ami TAG ne se sent plus de joie quand se pointe à l'horizon une possible épidémie, car il a ainsi la possibilité de voyager.

Il a eu ce printemps deux occasions d'apporter son indispensable présence à des zones sinistrées.

Le samedi 9 mai, il s'est rendu à Ténérife pour coordonner, en compagnie de deux ministres espagnols tout aussi nécessaires, l'évacuation des passagers du navire de croisière MV Hondius, qui était attendu aux Canaries avec à son bord des malades atteints d'Hantavirus<sup>1</sup>.

Le 28 mai, il s'en est allé à Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo, pour déclarer que l'épidémie d'Ebola qui sévit là-bas

pouvait s'arrêter, ainsi que pour « constater la situation sur place et apporter un soutien »<sup>2</sup>.

La mouche du coche de La Fontaine était aussi importune que TAG – et les ministres espagnols –, mais elle coûtait moins cher.

*M.P.*

<sup>1</sup> <https://www.20min.ch/fr/story/hantavirus-le-chef-de-l-oms-aux-canaries-pour-gerer-l-evacuation-du-navire-103560115>.

<sup>2</sup> <https://www.20min.ch/fr/story/ebola-en-rdc-le-chef-de-l-oms-a-kinshasa-promet-que-l-epidemie-peut-s-arreter-103572746>.

### Présomption d'innocence (clin d'œil à Pollux...)

Je ne connais Patrick Bruel que de nom. Je serais bien incapable de citer le titre d'une seule de ses chansons. En fait, je n'ai aucune raison de m'intéresser au personnage, si ce n'est parce que c'est lui qui est, en ce moment, l'exemple de la destruction sociale orchestrée par une presse impitoyable, assistée par des témoins – en l'occurrence des femmes – qui, soudain, sortent de partout pour dénoncer l'immonde ; en conséquence de quoi, alors qu'aucun tribunal n'a encore rendu de jugement sur les

plaintes qui pleuvent, associations, concerts et festivals ont viré le mal-propre – qui en est venu à s'exclure lui-même dans certains cas – au nom de la morale publique.

Un article de **20 minutes**<sup>3</sup> publié le 29 mai illustre le sale esprit qui anime les commentateurs de cette affaire : après en avoir écrit des tonnes sur les rejets dont le chanteur est

l'objet en raison de ses inexpiables péchés, le journaliste conclut :

*Selon Mediapart, plusieurs procédures sont en cours en France et en Belgique.*

*Depuis les premières révélations du média, trente femmes ont accusé le chanteur de violences sexuelles ou sexistes. Patrick Bruel bénéficie de la présomption d'innocence.*

Le rédacteur de **20 minutes** n'a tout de même pas osé mettre la dernière phrase en évidence.

M.P.

<sup>3</sup> <https://www.20min.ch/fr/story/violences-sexuelles-les-enfoires-prennent-leurs-distances-avec-patrick-bruel-103572806>.

## ***Vacances***

Comme chaque année, **Le Pamphlet** fait une pause en juillet et août. Bon été à tous.

*Réd.*